

## L'INSTALLATION N' EST PAS CONFORME

Date(s) du contrôle: 14/03/2024  
Rapport N°: 0311-240314-03

Date d'émission du rapport: 14/03/2024

### Identification de l'organisme agréé et de l'agent-visiteur:

Nom: Normec BTV  
Adresse: Roderveldlaan 2, 2600 Berchem  
T: 04 253 19 72 E: liege-btv@normecgroup.com Numéro d'entreprise: 0406.486.616  
L'agent-visiteur: numéro 0311

### Identification des tiers:

Client: NEURAY HENRI  
Adresse: RUE PRINCE JEAN 15, L-9052 ETTELBRUCK  
Nom propriétaire, exploitant ou gestionnaire: NEURAY HENRI  
Adresse: RUE PRINCE JEAN 15, L-9052 ETTELBRUCK  
Responsable des travaux: NEURAY HENRI  
Adresse: RUE PRINCE JEAN 15, L-9052 ETTELBRUCK  
Numéro de TVA:

### Identification de l'installation électrique:

Nom: NEURAY HENRI  
Adresse: RUE DE MERCKHOF 13, 4880 AUBEL  
Code EAN:  
Numéro compteur: 24716416  
Cabine haute tension privée: Non  
Type d'installation: unité d'habitation

### Données du contrôle:

Type de contrôle suivant Livre 1 - AR 08/09/2019: Visite de contrôle vente ancienne installation (8.4.2)  
Date de la réalisation de l'installation: Avant 01/10/1981, A partir du 01/10/1981 jusqu'au 01/06/2020

Informations contenu contrôle: Néant

Dérogation(s) partie 8 Livre 1 - AR 08/09/2019: appliquée  
Autre(s) référence(s) légale(s): n/a

N° Rapport: 0311-240314-03

VMA - 65.04



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:  
Roderveldlaan 2  
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616  
RPR Antwerpen / RPM Anvers  
normecbtv.com

Les installations sont éligibles à basse tension et très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)  
Délai: 100 jours de l'échéance

**Données de l'installation électrique:**

Tension et nature du courant: 3 x 230V

Valeur nominale de la protection du branchement: 40A

Canalisation d'alimentation du tableau principal: Type: VFVB - Section: 4 x 10 mm<sup>2</sup>

Type de coupure générale: non présent

Type d'électrode de terre: Piquet de terre

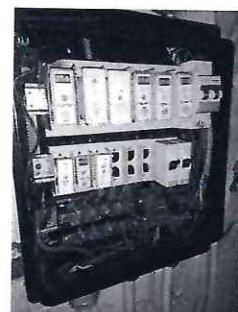
Type de schéma de mise à la terre: TT

Nombre de tableaux: 2

Nombre de circuits: 5+4 (réserve inclus)

**DESCRIPTION:**

Différentiel non présent



Réf. rapport du contrôle de conformité: pas d'application

Localisation des canalisations souterraines: via repères

**Résultats du contrôle:****Mesures et essais:**

Résistance de dispersion de la prise de terre: 17 Ohm Valeur de la résistance d'isolement général: / MOhm

Test des dispositifs à courant différentiel via test bouton: Pas d'application

Test des dispositifs à courant différentiel via test boucle de défaut: Pas d'application

Continuité des conducteurs de protection: OK

N° Rapport: 0311-240314-03

VMA - 65.04



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:  
Roderveldlaan 2  
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.406.616  
RPR Antwerpen / RPM Anvers  
normecbtv.com

**Infractions constatées:**

- 1 La tension d'alimentation n'est pas affichée sur chaque tableau électrique (Livre 1: 3.1.3.3).
- 2 Absence de schéma unifilaire (Livre 1: 3.1.2.1).
- 3 Absence des plans de position (Livre 1: 3.1.2.1).
- 4 Des fusibles avec socles à vis, type D avec ses bagues de calibrage, les fusibles à broches et les petits disjoncteurs à broche (conforme au NBN 481:1969) sont interdits
- 5 Risque de contact direct avec des pièces nues sous tension (Livre 1: 4.2.2).
- 6 Le repérage des circuits(s), bornes de raccordements et/ou appareillages (interrupteur, disjoncteur,...) est absent, faux ou incomplet (Livre 1: 3.1.3.1/5.1.6.1).
- 7 Le câblage interne du tableau électrique peut être surchargé par l'augmentation du courant dans l'installation (source parallèle) (Livre 1: 4.4.1.1).
- 8 L'intensité nominale du dispositif de protection n'est pas adaptée à la canalisation et/ou au consommateur en aval (Livre 1: 4.4.1.1).
- 9 Fixation insuffisante de(s) canalisation(s) (Livre 1: 5.2.9.5).
- 10 Certaines prises de courant sont pas bien fixées (Livre 1: 1.4.1.3).
- 11 Le tableau n'a pas un degré de protection d'au moins IPXX-B dans un lieu ordinaire (Livre 1: 4.2.2.3).
- 12 Les prises de courant ne sont pas de type "sécurité enfants" (Livre 1: 4.2.2.3/5.3.5.2).
- 13 La prise n'a pas de contact de terre et cette prise n'est pas protégée par un différentiel de maximum 30mA (ancienne installation domestique) (Livre 1: 8.2.1).
- 14 L'utilisation de canalisations VTLMB (côte-à-côte) n'est pas autorisée (Livre 1: 1.4.2.1).
- 15 Les connexions doivent être faites dans les coffrets, boîtes de dérivation, aux bornes des interrupteurs, prises de courant ou dans les pavillons de luminaires (Livre 1: 5.2.6.1).
- 16 Absence de liaisons équipotentielles supplémentaires (Livre 1: 4.2.3.2).
- 17 L'appareil de classe "1" n'est pas raccordé au conducteur de protection (Livre 1: 5.4.3.6).

**Remarques:**

Néant

**Conclusion du contrôle:**

4. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique. L'acheteur doit laisser réaliser une nouvelle visite de contrôle pour vérifier la remise en ordre de l'installation au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente. L'acheteur peut choisir librement l'organisme agréé pour cette nouvelle visite de contrôle.

N° Rapport: 0311-240314-03

VMA - 65.04



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:  
Roderveldlaan 2  
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.406.616  
RPR Antwerpen / RPM Anvers  
normecbtv.com

Installations électriques à basse tension et très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)  
Direction Générale de l'Energie

**Heure d'achèvement:**

agent-visiteur 0311 p.o. du directeur technique  
14/03/24 13:37

Le directeur technique, ir. Bart van Rossum



**2. Dans le cas d'une visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique d'un logement en vente:**  
**Le vendeur est tenu:**

- a) de conserver le rapport de la visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique;
- b) de transmettre le dossier de l'installation électrique à l'acheteur lors du transfert de propriété;

**L'acheteur est tenu:**

- a) de communiquer à l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle son identité et la date de l'acte de vente;
- b) d'exécuter les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la nouvelle visite de contrôle. Ils doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes. Dans le cas où, lors de la visite complémentaire des infractions subsistent ou au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation électrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organisme agréé dès le délai de un an expiré.

Le vendeur et l'acheteur sont tenus d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

N° Rapport: 0311-240314-03

VMA - 65.04



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:  
Roderveldlaan 2  
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.496.616  
RPR Antwerpen / RPM Anvers  
normecbtv.com